|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  29 novembre 2019  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés**[[1]](#footnote-2)\*

**Cinquième session**

Genève, 10-14 février 2020

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la cinquième session[[2]](#footnote-3)\*\*, [[3]](#footnote-4)\*\*\*

qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 10 février 2020 à 11 heures,   
et s’achèvera le 14 février 2020 à 12 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Points à retenir de la session de novembre 2019 du WP.29.

3. Échange de vues sur les orientations et les activités nationales pertinentes.

4. Véhicules automatisés/autonomes et connectés :

a) Résultats attendus du groupe de travail informel des fonctions de direction à commande automatique ;

b) Résultats attendus du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes ;

c) Résultats attendus du groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée ;

d) Rapport du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée.

5. Véhicules connectés :

a) Cybersécurité, protection des données et mises à jour de logiciels ;

b) Considérations juridiques concernant les dispositions techniques applicables pendant la durée de vie du véhicule ;

c) Questions diverses.

6. Règlement ONU no 79 (Équipement de direction) :

a) Fonction de direction à commande automatique ;

b) Équipement de direction ;

c) Manœuvres télécommandées ;

d) Questions diverses.

7. Systèmes actifs de freinage d’urgence.

8. Règlements ONU nos 13, 13-H, 139 et 140 :

a) Système de contrôle électronique de la stabilité ;

b) Ensembles modulaires de véhicules ;

c) Précisions.

9. Freinage des motocycles :

a) Règlement technique mondial ONU no 3 ;

b) Règlement ONU no 78.

10. Règlement ONU no 90.

11. Révision 3 de l’Accord de 1958 :

a) Application des dispositions pertinentes de la révision 3 de l’Accord de 1958 ;

b) Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule.

12. Questions diverses :

a) Liste des priorités en ce qui concerne les activités du GRVA ;

b) Questions diverses.

II. Annotations et liste des documents

L’ordre du jour annoté sera publié avant la session du GRVA (ECE/TRANS/WP.29/  
GRVA/2020/1/Add.1).

1. \* Ancien Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF). [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=fFjoUk>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité́ et de la sûreté́, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à [l’adresse http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html](file:///\\conf-share1\LS\FRA\COMMON\MSWDocs\_3Final\l’adresse%20http:\www.unece.org\fr\info\events\informations-pratiques-pour-les-delegues.html). [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE. Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse [documents.un.org](file:///\\conf-share1\LS\FRA\COMMON\MSWDocs\_3Final\documents.un.org). [↑](#footnote-ref-4)